



FICHE TECHNIQUE COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

Fiches Technique : A-16
Date d'ouverture : Août 2004 **Date de mise à jour :** Décembre 2008

Enjeux :	<input checked="" type="checkbox"/>	Préservation et mise ne valeur de la biodiversité
	<input type="checkbox"/>	Élaboration d'un code d'éthique
	<input type="checkbox"/>	Amélioration de l'accessibilité au fleuve
	<input type="checkbox"/>	Retour à la baignade
	<input type="checkbox"/>	Autres

Nom du projet : Conservation du Marais à l'ouest de la Marina de Sainte-Angèle, ville de Bécancour

Promoteur : Comité ZIP Les Deux Rives, Centre de la Biodiversité du Québec

Localisation : À l'ouest de la Marina de Sainte-Angèle (46° 19' 52" N, 72° 31' 10" O)

Problématique :

Définition d'une aire protégée :

Pour l'élaboration de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, le gouvernement du Québec s'est inspiré des définitions internationales, notamment celle adoptée par la Convention internationale sur la diversité biologique (1992) et celle proposée par l'Union mondiale pour la nature (1994) (voir réf. :#2).

Ainsi, dans le cadre de cette stratégie, une aire protégée est définie comme :

« une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ».

La situation au Québec en bref

Au Québec, les espaces naturels protégés ou les aires protégées couvrent une superficie de 2,8 % de l'ensemble du territoire. Les aires protégées totalisent ainsi 47 356 km². À peine 0,48 % de ce territoire est protégé de toute exploitation, soit 8 070 km².

Généralement, les aires protégées sont pratiquement inexistantes en forêt boréale; les aires protégées dans la pessière ne représentent que 0,49 % du territoire, alors que cette zone de végétation couvre 27,2 % du territoire.

Au Québec, 1 091 sites se répartissent à travers les six catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN):

- **Catégorie I**, 101 aires protégées, qui occupent une superficie totale de 825 km². Il s'agit principalement de réserves écologiques, d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables, de certains refuges d'oiseux migrateurs et de sites protégés par une charte d'organisme privé;

Problématique : (suite)

- **Catégorie II**, 21 aires protégées, qui couvrent 6 823 km² du territoire et comprennent essentiellement les parcs québécois et les parcs canadiens;
- **Catégorie III**, 71 aires protégées, d'une superficie totale de 422 km². On y retrouve principalement les parcs d'intérêt récréotouristique et de conservation, les parcs régionaux urbains de la Communauté urbaine de Montréal, certains refuges d'oiseaux migrateurs et des sites protégés par une charte d'organisme privé;
- **Catégorie IV**, 91 aires protégées occupant une superficie totale de 9 324 km². Elles sont principalement représentées par certains refuges fauniques, des habitats fauniques (ex. : ravages du cerf de Virginie) et quelques sites d'organismes privés de conservation;
- **Catégorie V**, aucune aire protégée;
- **Catégorie VI**, quelques 807 aires protégées, pour une superficie totale de 29 962 km². La majorité des habitats fauniques, certains refuges fauniques, des réserves nationales de faune, des rivières à saumon, des sites protégés par la Fondation de la faune du Québec et des sites protégés par une charte d'organisme privé y figurent.

Un milieu humide est une zone où la rencontre de la terre et de l'eau crée un habitat riche, propice à de nombreuses espèces animales et végétales. Le milieu humide que nous retrouvons à l'ouest de la Marina de Sainte-Angèle est un site fréquenté par plusieurs espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères semi-aquatiques qui utilisent ces lieux pour la reproduction et l'alimentation.

Le milieu humide et les champs agricoles avoisinants sont particulièrement convoités par les oiseaux en migration printanière et automnale (sauvagine, oiseaux de rivage, oiseaux de proie, etc.). Plusieurs espèces de poissons utilisent les plaines inondées et les herbiers aquatiques comme site de reproduction et d'alimentation. Ces habitats sont également fréquentés par des mammifères semi-aquatiques, dont le Rat musqué, qui y trouve de nombreuses sources de nourriture.

La grande biodiversité que nous retrouvons dans ce marais, son accessibilité facile, son emplacement le long du fleuve Saint-Laurent et sa proximité des grands centres urbains de la région Mauricienne et du Centre du Québec donnent à ce site exceptionnel une capacité de développement à des fins touristiques et de sensibilisation des plus impressionnantes.

Présentement le marais ne possède aucun statut de protection. Les terrains qui composent le marais sont présentement la propriété de monsieur Roland Milette de Saint-Grégoire. (terrain privé). Afin de protéger ce site exceptionnel, de travailler à la sensibilisation de la population à l'importance des marais et augmenter la superficie des territoires protégés sur notre territoire, il serait important de favoriser la conversion de ces terres en territoire de conservation ou en zone protégée.

Solutions :

Sur les 61 kilomètres de rives de la portion Sud du territoire du comité ZIP Les Deux Rives, 22% de ces berges sont de nature anthropique (artificialisées).

De plus, sauf quelque petite superficie, notre territoire possède peu de lieu consacré à la conservation et à la protection de la faune et de la flore. Étant donné l'importante superficie du marais, nous pensons qu'il s'agit d'un endroit propice pour y effectuer une aire de conservation.

Nous voulons donc travailler à faire de ce marais un lieu de conservation et de protection de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent. Pour se faire, nous voulons faire interagir les intervenants régionaux, afin de favoriser l'adhésion des propriétaires à la conservation volontaire de leur terre ou travailler à l'achat des terrains pour des fins de conservation.

Solutions : (suite)

Le centre de la diversité biologique du Québec à Bécancour (secteur Sainte-Angèle-de-Laval) nous a déjà informé de son intérêt pour effectuer la gestion du marais une fois celui-ci sous protection.

De plus, dans le cadre du plan directeur de la Biosphère mondiale du Lac Saint-Pierre, nous voudrions démontrer la possibilité de développer le site d'une façon à rendre plus accessible le marais à la population, sans affecter ce dernier.

Avantages :

- conservation du marais.
- augmentation de la superficie des milieux humides en conservation sur notre territoire.
- augmentation de la sensibilisation de la population au milieu humide par des visites guidées par le centre de la diversité biologique du Québec.
- rendre plus accessible les milieux humides à la population

Faisabilité :

La réalisation de ce projet sera fonction de la coopération et de l'implication des propriétaires, des municipalités et organismes intéressés.

Partenaires visées :

- Centre de la diversité biologique du Québec
- Ville de Bécancour
- Comité ZIP Les Deux Rives
- Propriétaire des terrains
- Canards Illimités Canada

Coût :

Les coûts restent variables dans le temps et sont encore à déterminer.

Coordination du projet	30 000.00\$
Conversion ou achat des terres	40 000.00\$

Grand total 70 000.00\$ (à déterminer)

Échéancier :

Nous aimerions débuter ce projet à l'été 2004. La fin du projet reste encore à déterminer

Indicateurs d'atteinte de l'objectif :

Le marais possédera un statut de conservation.
Des activités de sensibilisation auront lieu sur le site

Références :

#1 UICN, 1994. Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p du site WEB du ministère de l'environnement du Québec : http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/1

Notes supplémentaires :